

**Grille tarifaire des ordures ménagères 2022**

Grille tarifaire des ordures ménagères 2022		
Catégories		
N°	Typologies des redevables	Tarifs REOM base
1	Residences principales et secondaires (par unité d'habitation) des particuliers	157 €
<b>Les hébergements</b>		<b>Tarifs REOM base</b>
21	Centres de vacances à la capacité par personne	15 €
22	Chambres d'hôtes et hôtels sans restauration : à la capacité par personne	18 €
23	Gîtes et hôtels avec restauration : à la capacité par personne	22 €
24	Campings par mobilhome, caravane ou équivalent / par emplacement de tente	44,00 € / 22,00 €
<b>La restauration par rapport à la surface de vente (50% de la surface de la terrasse inclus)</b>		<b>Tarifs REOM base</b>
31	Restaurants inférieurs ou égaux à 80 m <sup>2</sup>	350 €
32	Restaurants de 81 à 120 m <sup>2</sup>	524 €
33	Restaurants de 121 à 200 m <sup>2</sup>	1048 €
34	Restaurants à partir de 201 m <sup>2</sup> et plus	1300 €
35	Bar, snack ou à emporter (code ape 5610 C) et les cantines communales	264 €
<b>Les petits commerces par rapport à la surface de vente</b>		
40	Commerces alimentaires et non alimentaires inférieurs ou égaux à 80 m <sup>2</sup>	268 €
41	Commerces alimentaires et non alimentaires de 81 à 120 m <sup>2</sup>	402 €
42	Commerces alimentaires et non alimentaires de 121 à 400 m <sup>2</sup>	804 €
<b>Les supérettes (code ape 4711C) par rapport à la surface de vente</b>		
5	Superettes entre 120 et 400 m <sup>2</sup>	804 €
<b>Les grandes surfaces par rapport à la surface de vente (50% de la surface de vente extérieure inclus)</b>		
60	Grandes surfaces alimentaires entre 400 et 800 m <sup>2</sup>	2009 €
61	Grandes surfaces alimentaires de 801 à 1500 m <sup>2</sup>	4019 €
62	Grandes surfaces alimentaires au delà de 1501 m <sup>2</sup>	8037 €
63	Grandes surfaces non alimentaires (code APE 4752,4673,4621) entre 400 et 800 m <sup>2</sup>	268 €
64	Grandes surfaces non alimentaires (code APE 4752,4673,4621) de 801 à 1500 m <sup>2</sup>	804 €
65	Grandes surfaces non alimentaires (code APE 4752,4673,4621) au delà de 1501 m <sup>2</sup>	1607 €
<b>Les entreprises : Agences immobilières, banques, consultants, vente en ligne, intermédiaire de commerce, autoentrepreneur ou équivalents</b>		
70	Professionnel dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur ou égal à 5000 €	Exonération REOM
71	Professionnel sans local et pas d'accueil à domicile	40 €
72	Professionnel avec local et/ou accueil à domicile	134 €
73	Entreprise avec 1 à 4 salariés	268 €
74	Entreprise avec 5 et plus salariés	402 €
<b>Les activités médicales et paramédical facturé par professionnel : médecins, infirmières, ostéopathes, naturopathes, psychologues... et professions équivalentes (vétérinaires)</b>		
80	Professionnel dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur ou égal à 5000 €	Exonération REOM
81	Professionnel sans local et pas d'accueil à domicile	40 €
82	Professionnel avec local et/ou accueil à domicile	134 €
83	Professionnel avec local et/ou accueil à domicile dont le coût d'enlèvement des DASRI est assumé par le professionnel de manière conforme à la réglementation	101 €
<b>Les administrations et établissements publics : communes, CCMV, PNRV, SDIS, OT, ONF, etc..</b>		
90	Redevance des communes : forfait au nombre d'agents plus cumul des redevances par usage des bâtiments communaux	Voir grille communes
91	Moins de 50 agents	268 €
92	50 à 100 agents	536 €
93	Plus de 100 agents	804 €
<b>Les équipements de loisirs</b>		
100	Équipement de loisirs ou touristique, publique ou privé sans restauration	268 €
101	Équipement de loisirs ou touristique, publique ou privé avec restauration	402 €
<b>Les activités agricoles et artisanales</b>		
110	Activités agricoles, artisans (hors paysagistes) dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur ou égal à 5 000 €	Exonération REOM
111	Activités agricoles, artisans (hors paysagistes) dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur ou égal à 15 000 €	40 €
112	Entreprises, artisans de la construction et de l'aménagement extérieur ou intérieur dont le chiffre d'affaire annuel est supérieur à 15 000 €	201 €
113	Paysagistes	402 €
114	Agriculteurs, éleveurs et autres activités agricoles dont le chiffre d'affaire annuel est supérieur à 15 000 €	134 €
115	Artisans divers dont le chiffre d'affaire annuel est supérieur à 15 000 €	134 €
<b>Enseignement de discipline sportive (8551z) et autres activités liées au sport (9319z)</b>		
120	Indépendant, moniteur, guide, accompagnateur	20 €
121	école ou bureau regroupant de 1 à 5 moniteurs, guides ou accompagnateurs	134 €
122	école ou bureau regroupant de 6 à 20 moniteurs, guides ou accompagnateurs	268 €
123	école ou bureau regroupant de 21 à 40 moniteurs, guides ou accompagnateurs	402 €
124	école ou bureau regroupant plus de 40 moniteurs, guides ou accompagnateurs	536 €
125	Indépendant, moniteur, guide, accompagnateur dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur ou égal à 5 000 €	Exonération REOM
<b>Les entreprises de type industriel</b>		
130	Entreprise agroalimentaire avec magasin de vente	935 €
131	Station d'épuration des eaux usées (entre 20 000 et 60 000 équivalent habitant)	3000 €